
Aix-la-Chapelle, le 20 avril 2007

Remarques du trio présidentiel

Des soins de santé dans toute l'Europe: la quête des plus-values

Par les remarques présentes, le trio présidentiel souhaite stimuler la discussion sur la façon de laquelle, à l'échelle européenne, peut être avancée une vision complète de la politique de santé et de la politique des soins de santé. Les messages contenus dans les conclusions du Conseil des ministres européens de la santé, datant de l'année dernière et se référant au *valeurs et principes communs*, représentent la base de cette discussion.

La promotion de la santé, la prévention et la recherche peuvent toutes faire partie de cette vision qui devrait aussi intégrer d'autres domaines pratiques dans lesquels l'on pourrait générer de véritables plus-values pour la future coopération au sein de l'Union européenne. La mobilité des patients peut représenter un premier exemple pratique de la mise en œuvre possible des idées mentionnées à la déclaration des *valeurs et principes communs*.

À plus long terme, pourtant, notre objectif devrait consister à créer une politique de santé efficace, au sein de l'Union européenne, qui soit basée sur ces principes communs, ainsi qu'à assurer l'amélioration de la santé de nos citoyens, en ayant recours à des mesures intégratives, unissant tous les domaines politiques.

1. *Des valeurs et principes communs*

En juin 2006, les ministres européens de la santé ont défini des *valeurs et principes communs* sur lesquels sont basés tous les systèmes de santé au sein de l'Union européenne. Les quatre valeurs primordiales sont **l'universalité, l'accès à des soins de qualité, l'égalité et la solidarité**. À un niveau plus orienté vers l'application, se situent les six principes opérationnels: **la qualité, la sécurité, des soins fondés sur des données probantes et sur l'éthique, la participation du patient, l'accès à la justice ainsi que le**

respect de la vie privée et la confidentialité. Ces *valeurs et principes* dirigent nos décisions politiques par lesquelles nous assumons la responsabilité de nos systèmes de santé, soit à l'intérieur des pays membres, soit dans le cadre de leur coopération à l'échelle européenne. Bien qu'il ne soit pas facile de mettre en œuvre ces valeurs, elles devraient servir de base et de ligne directrice à notre politique de santé sociale et marquer le développement et le renforcement du modèle social européen. Ce document vise à lier, dans toute l'Europe, des *valeurs et principes* aux priorités de la politique de santé, par exemple à des sujets relatifs aux soins de santé transnationaux.

2. Responsabilité à l'échelle nationale et européenne – une union diversifiée

Les systèmes de santé représentent un élément essentiel d'une protection sociale de haute qualité en Europe et apportent une contribution importante à la cohésion et la justice sociale. En tant que ministres de la santé, nous sommes responsables d'un haut niveau des soins de santé et de l'accès aux services de santé, en garantissant la durabilité de nos systèmes de soins nationaux. Cette responsabilité comprend de nombreuses facettes: elle s'étend sur des mesures politiques fondées sur des données probantes et inclut, parallèlement, des décisions transparentes et objectives relatives au développement de programmes, à la planification des soins de santé ainsi qu'à la mise à disposition de services de santé en tant que prestations d'intérêt général.

Le développement d'une infrastructure et de ressources humaines est une tâche se réalisant à long terme et nécessitant du planning stratégique. Nous nous devrions nous concentrer particulièrement sur la responsabilité, pour le long terme, du planning stratégique des capacités et des ressources humaines, sur la disponibilité et l'usage d'appareils médicaux de haute qualité et, en fin de compte, sur des décisions politiques relatives à l'accès à de nouvelles méthodes de traitement médical, y compris des médicaments.

Le planning stratégique devrait également tenir compte de la restructuration actuelle des systèmes de santé qui entraînera un changement d'approche – moins de soins offerts à l'hôpital, plus de soins ambulatoires – et qui inclut des innovations ainsi que des modifications technologiques. Ces dernières se manifestent dans le développement de conceptions, par rapport aux soins offerts à l'hôpital et aux soins ambulatoires, qui mèneront

au renforcement du rôle des soins ambulatoires. Dans ce contexte, devraient être révisés les critères fixés par la Cour de Justice européenne se référant aux deux modèles, c'est-à-dire à l'hospitalisation et aux soins ambulatoires. C'est pourquoi le cadre communautaire devrait prendre en compte les caractéristiques fondamentaux des systèmes de santé qui lient l'accès aux soins offerts par un médecin spécialiste à la production d'un formulaire rempli par le médecin généraliste.

La politique de santé comprend les deux aspects suivants: la responsabilité interdisciplinaire et transnationale ainsi que, par conséquent, une obligation commune valable pour tous les pays membres. Nous nous investissons constamment à obtenir le même niveau de vie partout dans l'Union européenne. Dans le domaine de la santé, cela signifie que nous voulons améliorer le standard des soins offerts à nos citoyens afin que nous puissions établir, finalement, le meilleur niveau possible.

3. Des défis communs

Les États membres sont confrontés à la nécessité d'obtenir une croissance durable et une grande compétitivité, dans le contexte de la mondialisation et d'une société vieillissante, de l'innovation et de la gestion des connaissances, d'une société informée et exigeante, de la compétition et de la sélection. En même temps, de nouveaux défis surgissent en vue des soins de santé transnationaux. En outre, les pays membres ont recours à des ressources différentes pour faire face à ces défis: les uns misent sur le capital, les autres sur le personnel. Parallèlement, d'un point de vue financier et matériel, les possibilités et la productivité des divers systèmes se distinguent très nettement. Comment peut-on stimuler les acteurs, de manière appropriée, à garantir des valeurs comme l'accès, la qualité, l'universalité et l'équité, sans renoncer à notre indépendance nationale concernant la gestion de nos systèmes de soins et leur financement? En outre, nous devons protéger les systèmes de santé contre les conséquences indésirables du tourisme de santé et d'une utilisation abusive des offres des services de santé.

4. D'abord la politique

Nous sommes décidés de conserver la compétence nationale en ce qui concerne l'organisation du système de soins. Cependant, les défis auxquels nous sommes tous confrontés exigent un effort commun en vue d'une solution politique qui soit praticable.

Dans cette perspective, nous devrions discuter les sujets suivants:

- Quel est le niveau le plus propice pour traiter le sujet de la santé, dans toute l'Europe, ainsi que le sujet des soins de santé transnationaux, et quels sont les meilleurs instruments qu'il faudrait employer à cette fin?
- Quelles sont les questions qu'il vaut mieux aborder (i) dans un cadre régulateur, (ii) en coopération avec les États membres sur une base bilatérale ou multilatérale (iii) ou à l'échelle opérationnelle?
- Comment et dans quel domaine la Commission peut-elle clarifier la situation et créer la sécurité juridique, pourvu que l'on considère ces mesures comme nécessaires?
- Comment la Commission peut-elle générer des plus-values en respectant le principe de la subsidiarité?

5. Lier les valeurs à des actions politiques

Une politique de santé européenne, orientée vers les besoins du patient, représente un défi touchant à plusieurs domaines. C'est pourquoi les principaux responsables politiques ont un rôle décisif à jouer: une vision claire est indispensable, et elle doit garantir l'équilibre entre les droits de chaque État et ceux de la communauté en respectant la valeur fondamentale de l'équité, tout autant qu'une stratégie qui amène des avantages directs et visibles à nos citoyens.

Selon la valeur commune de l'accès à des soins de qualité et le principe de la sécurité des patients, nous pouvons améliorer, par les éléments suivants, la qualité des soins de santé dans les différents systèmes de santé au sein de l'Union européenne:

- une médecine fondée sur des données probantes, l'évaluation de la technologie médicale, l'analyse coûts-avantages;

-
- assurer que le public se rend compte des droits résultant du Règlement (CEE) n° 1408/71 (par exemple la carte européenne d'assurance maladie);
 - surveillance et contrôle épidémiologique en coopération avec les pays voisins de l'Union européenne et avec des organisations internationales et
 - garantie de l'accès à des médicaments salvateurs (par exemple pour des personnes vivants avec le VIH/sida)

Conformément à nos valeurs communes, qui sont l'équité, l'universalité et la solidarité, nous aspirons à améliorer l'accès, pour tous les citoyens, à des soins de santé spécialisés et de haute qualité. Nous pourrions obtenir ceci par:

- le transfert de connaissances et la gestion de connaissances;
- la promotion de réseaux européens de référence, particulièrement en vue de maladies rares
- et en répondant à la question de savoir comment des fonds structurels peuvent soutenir une amélioration de la santé et des soins de santé.

6. En voie d'établir un agenda européen en matière de la politique de santé générant des plus-values

Des plus-values dans le domaine des soins de santé peuvent être obtenues par:

- l'observation et le recensement de la mobilité des patients. L'observation de la santé et l'échange de données ne représentent pas de fin en soi, mais la condition préalable à une politique de santé fondée sur des données probantes et à des soins de haute qualité;
 - l'aspiration à atteindre un haut niveau de qualité, partout en Europe, et
 - le financement de la recherche dans le domaine de la santé
-

7. Créer des avantages visibles à nos citoyens

Des avantages directs et visibles à nos citoyens peuvent être obtenus en:

- promouvant des réseaux qui visent à des analyses coûts-avantages des services de soins;
- clarifiant le règlement du remboursement des dépenses en cas de soins de santé transnationaux;
- améliorant l'information des patients;
- considérant la santé comme un élément de la politique européenne de cohésion – nous proposons d'examiner la possibilité de renforcer l'utilisation de ressources fournies par des fonds structurels afin d'améliorer l'infrastructure sanitaire
- promouvant la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé (eurorégion).

8. Besoin de soutien de la part de la Commission

Sur la base de nos *valeurs et principes communs* et de notre vision orientée vers les besoins des patients, nous devons expliciter les questions politiques les plus importantes relatives aux soins de santé en Europe. La mobilité des patients représente certainement un aspect des soins de santé transnationaux et, en même temps, elle est étroitement liée à beaucoup d'autres questions (par exemple par rapport à l'infrastructure sanitaire, aux ressources humaines et à la qualité). En reconnaissant la diversité des systèmes de santé, nous estimons qu'il est indispensable de procéder à une analyse comparative de la situation et des conséquences de ces processus. Cette analyse devrait se baser sur des exemples types de systèmes de santé nationaux fonctionnant sous des conditions différentes.

Nous nécessitons une réglementation claire relative au remboursement des soins de santé transnationaux. Quant à certains points, il faut clarifier et codifier la jurisprudence de la Cour de Justice européenne ainsi que les principes et les conditions du remboursement, tout en assurant la cohérence entre les différents instruments juridiques.

Dans cette perspective, nous proposons expressément que la Commission présente un cadre large pour tous les sujets mentionnés ci-dessus, et pas exclusivement en ce qui

concerne la mobilité des patients – tout en reconnaissant l'autonomie et la souveraineté des États membres, quand il s'agit de régler des questions financières et de l'organisation des soins de santé, ainsi que le principe de la subsidiarité.

9. Réaliser des progrès – créer des plus-values, dans le cadre des soins de santé, aux profit des citoyens de l'Union européenne

Les soins de santé transnationaux ne constituent pas de fin en soi. Pourtant, nous allons tirer profit de la possibilité d'améliorer les soins de santé offerts à nos citoyens, de renforcer la solidarité au sein de la Communauté européenne et de rendre visibles les avantages qu'une Europe unie représente pour les patients.

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous nécessitons une vision qui montre les domaines dans lesquels existent de véritables plus-values générées par la coopération continue à l'échelle européenne, afin que les citoyens européens en puissent tirer profit. En même temps, nous devons assurer une mobilité intensifiée, sans contester la durabilité des systèmes de santé en question. De surcroît, il nous faut une feuille de route claire pour pouvoir aborder tous les aspects des soins de santé transnationaux. Nous devons procéder à ces démarches en coopération avec les acteurs autorisés: la Commission européenne, le Parlement européen, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, etc.

Dans ce sens, nous nous sommes concentrés, en rédigeant les remarques présentes, sur la politique de santé et sur les aspects transfrontaliers. À cette occasion, nous n'y avons pas encore intégré la discussion sur d'autres sujets de la santé comme les éléments proposés en vue d'une future stratégie de santé. Néanmoins, il nous faut suivre l'évolution de cette discussion car elle est étroitement liée aux idées centrales contenues dans le document présent.

Nous considérons cette tâche comme un processus continu, visant à développer une véritable politique de santé dans l'Union européenne et qu'il faut avancer, de façon décisive, au cours de l'actuelle présidence tripartite.
